# DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION COMMUNE DE SAINT-DENIS

# CONSEIL MUNICIPAL VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2018 QUATRIÈME SEANCE ANNUELLE

L'an DEUX MIL DIX-HUIT, le VENDREDI 21 SEPTEMBRE, à 17 h 04, le Conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en quatrième séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale du Maire faite en application des articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code général des Collectivités territoriales (séance clôturée à 20 h 03).

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des Collectivités territoriales, procédé à la nomination de la Secrétaire de Séance prise dans le sein du Conseil municipal. BÉLIM Audrey a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

### **ÉTAIENT PRÉSENTS**

ANNETTE Gilbert / LOWINSKY Jacques / ORPHÉ Monique (arrivée à 17 h 28 au Rapport n° 18/4-008) / MAILLOT Gérald / VÉLOUPOULÉ-MERLO Nalini / ADAME Brigitte / HOAREAU Jean-François / COUDERC Alain / FONTAINE Gabrielle / BELDA David / HOARAU Brigitte (arrivée à 17 h 18 au Rapport n° 18/4-003) / PESTEL René Louis / ISIDORE Marylise / DELORME Éric / ANDAMAYE Marie-Annick / KICHENIN Virgile / BOMMALAIS Geneviève / EUPHRASIE Didier / LESCAT Michel / SUDNIKOWICZ Christiane / ASSABY Maximilien / MARCHAU Jean-Pierre / MAMODE Nourjhan / CADJEE Ibrahim / HUMBLOT Nicole (arrivée à 17 h 15 au Rapport n° 18/4-002) / JAVEL François / FIDJI Jean-Claude / NAILLET Philippe / BARDINOT Sonia / BAREIGTS Éricka (arrivée à 17 h 19 au Rapport n° 18/4-003) / ARLANDON Corine / MÉLADE Thierry / SILOTIA William / BÉLIM Audrey / FOURNEL Dominique (arrivé à 17 h 47 au Rapport n° 18/4-016) / ANILHA Fernande / DOKI-THONON Lisianne / HUBERT Richenel / TÉCHER Régis / MOREL Jean-Jacques (arrivé à 17 h 21 au Rapport n° 18/4-004) / LATRA Sylvie / VITRY Faouzia / HO-SHING Cynthia (arrivée à 17 h 13 au Rapport n° 18/4-001)

# **ÉTAIENT REPRÉSENTÉS**

Pour toute la durée de la séance

FRANÇOISE Gérard CLAIN Claudette CHOPINET Gérard VOLIA-GARNIER Laetitia

À partir de son départ à 18 h 42 au Rapport n° 18/4-031 JAVEL François

Pour toute la durée de la séance DUCHEMANN Yvette LOYHER Jeanne ALI Laïnati

À l'arrivée de son mandataire à 17 h 21 au Rapport n° 18/4-004

LAGOURGUE Michel

Pour toute la durée de la séance HOARAU Serge par FONTAINE Gabrielle par CADJEE Ibrahim par SILOTIA William par LOWINSKY Jacques

par LESCAT Michel

par HOAREAU Jean-François par MAILLOT Gérald par ARLANDON Corine

par MOREL Jean-Jacques

par HUBERT Richenel

Les membres présents, au nombre de 43 sur 55, ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales.

# ORDRE DU JOUR DE SÉANCE

Sur proposition du Maire, le Rapport n° 18/4-066 relatif à des changements de dénominations de voies a été inscrit en ordre du jour de séance complémentaire.

# **ÉLUS INTÉRESSÉS**

En application de l'article L. 2131-11 du Code général des Collectivités territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part au vote portant sur les Rapports dont la liste suit.

	ANNETTE Gilbert	(Drácidant)	ou titi	re du CCAS de Saint-Denis	Rapport n° 18/4-021
	ANDAMAYE Marie-Annick	(Président) (délégués / Ville)		e uu ooas ue sairii-deriis	карроп п 16/4-021
		(delegues / Ville)			
	BOMMALAIS Geneviève FONTAINE Gabrielle				
	HOAREAU Jean-François				
	LESCAT Michel				
	MAMODE Nourjhan				
	VITRY Faouzia				
	HUBERT Richenel				
	ASSABY Maximilien	(lien de parenté)		au titre de RUN Action	
	EUPHRASIE Didier	(délégués / Ville)		au titre du SIDÉO	Rapport n° 18/4-042
	MARCHAU Jean-Pierre	(delegues / ville)		au lille du SIDEO	Rapport 1 16/4-042
	LOWINSKY Jacques	tituloiroo			
		- titulaires -			
	MAILLOT Gérald				
	KICHENIN Virgile	gunnlágata			
-	BOMMALAIS Geneviève	- suppléants -		au titra du DDI INCI	Deposit nº 19/4 045
	NAILLET Philippe	(élu délégué)		au titre du PRUNEL au titre du CAUE	Rapport n° 18/4-045
	KICHENIN Virgile	(délégué / Ville)			Dannart nº 40/4 040
	KICHENIN Virgile	(délégué / Ville)		au titre de la SIDR	Rapport n° 18/4-046
(1)	ARMAND Alain	(délégué / Département)		"	D
-	BELDA David	(délégué / Ville)		au titre de la SÉDRÉ	Rapport n° 18/4-047
	BELDA David	(délégué / Ville)		au titre de la SÉDRÉ	Rapport n° 18/4-048
	BELDA David	(délégué / Ville)		au titre de la SÉDRÉ	Rapport n° 18/4-049
	KICHENIN Virgile	(délégué / Ville)		au titre de la SIDR	Rapport n° 18/4-051
(1)	ARMAND Alain	(délégué / Département)			
	MAILLOT Gérald	(lien de parenté)	te	errains sur chemin Dufourg- les-Hauts à la Bretagne	Rapport n° 18/4-057
	NAILLET Philippe	(élu délégué)		au titre du PRUNEL	Rapport n° 18/4-058
(2)	DUCHEMANN Yvette	(déléguée / Département)		au titre de l'ÉPFR	
	NAILLET Philippe	(délégués / CINOR)			
(3)	LOYHER Jeanne				
(4)	FRANÇOISE Gérard				
(5)	HOARAU Serge				
	NAILLET Philippe	(élu délégué)		au titre du PRUNEL	Rapport n° 18/4-059
(2)	DUCHEMANN Yvette	(déléguée / Département)		au titre de l'ÉPFR	
	NAILLET Philippe	(délégués / CINOR)			
(3)	LOYHER Jeanne				
(4)	FRANÇOISE Gérard				
(5)	HOARAU Serge				
	BELDA David	(délégué / Ville)		au titre de la SÉDRÉ	
(2)	DUCHEMANN Yvette	(déléguée / Département)		au titre de l'ÉPFR	Rapport n° 18/4-063
	NAILLET Philippe	(délégués / CINOR)			
(3)	LOYHER Jeanne				
(4)	FRANÇOISE Gérard				
(5)	HOARAU Serge				
	BELDA David	(délégué / Ville)		au titre de la SÉDRÉ	
CCAS PRUNEL SIDR ÉPFR	Centre communal d'Action sociale de Saint-Denis		SIDÉO CAUE SÉDRÉ CINOR	Syndicat d'Exploitation d'Eau Conseil d'Architecture, d'Urba Société d'Equipement du Dép Communauté intercommunale	nisme et de l'Environnement artement de la Réunion
(1) à (5)	absent(e) à la séance				

# **DÉPLACEMENTS D'ÉLUS**

Élus	Horaires	Remarques
DOKI-THONON Lisianne	arrivée à 17 h 13	au Rapport n° 18/4-001
HO-SHING Cynthia	arrivée à 17 h 13	au Rapport n° 18/4-001
HUMBLOT Nicole	arrivée à 17 h 15	au Rapport n° 18/4-002
HOARAU Brigitte	arrivée à 17 h 18	au Rapport n° 18/4-003
BAREIGTS Éricka	arrivée à 17 h 19	au Rapport n° 18/4-003
MOREL Jean-Jacques	arrivé à 17 h 21	au Rapport n° 18/4-004
ORPHÉ Monique	arrivée à 17 h 28	au Rapport n° 18/4-008
FOURNEL Dominique	arrivé à 17 h 47	au Rapport n° 18/4-016
ANILHA Fernande	sortie de 18 h 20 à 18 h 22	du Rapport n° 18/4-022 au Rapport n° 18/4-023
ARLANDON Corine	sortie de 18 h 20 à 18 h 27	du Rapport n° 18/4-022 au Rapport n° 18/4-024
BAREIGTS Éricka	sortie de 18 h 21 à 19 h 29	du Rapport n° 18/4-022 au Rapport n° 18/4-044
HO-SHING Cynthia	sortie de 18 h 42 à 18 h 59	du Rapport n° 18/4-031 au Rapport n° 18/3-035
HUBERT Richenel	sorti de 18 h 42 à 19 h 02	du Rapport n° 18/4-031 au Rapport n° 18/4-036
TÉCHER Régis	sorti de 18 h 42 à 19 h 02	du Rapport n° 18/4-031 au Rapport n° 18/4-036
LOWINSKY Jacques	sorti de 18 h 44 à 18 h 54	du Rapport n° 18/4-031 au Rapport n° 18/4-033
CADJEE Ibrahim	sorti de 18 h 53 à 18 h 56	du Rapport n° 18/4-032 au Rapport n° 18/4-034
ANILHA Fernande	sortie de 18 h 56 à 19 h 01	du Rapport n° 18/4-034 au Rapport n° 18/3-036
LATRA Sylvie	sortie de 18 h 57 à 19 h 03	du Rapport n° 18/4-034 au Rapport n° 18/3-037
CADJEE Ibrahim	sorti de 19 h 00 à 19 h 03	du Rapport n° 18/4-035 au Rapport n° 18/4-038
ARLANDON Corine	sortie de 19 h 00 à 19 h 12	du Rapport n° 18/4-035 au Rapport n° 18/3-041
BARDINOT Sonia	sortie de 19 h 05 à 19 h 20	du Rapport n° 18/4-039 au Rapport n° 18/4-043
BELDA David	sorti de 19 h 07 à 19 h 24	du Rapport n° 18/4-041 au Rapport n° 18/4-044
MÉLADE Thierry	sorti de 19 h 07 à 19 h 24	du Rapport n° 18/4-041 au Rapport n° 18/4-044
ANDAMAYE Marie-Annick	sortie de 19 h 07 à 19 h 30	du Rapport n° 18/4-035 au Rapport n° 18/3-045
ADAME Brigitte	sortie de 19 h 18 à 19 h 22	du Rapport n° 18/4-042 au Rapport n° 18/3-044
JAVEL François	parti à 18 h 42	au Rapport n° 18/4-031 (procuration à LESCAT Michel)
HUBERT Richenel	parti à 19 h 26	au Rapport n° 18/4-044

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Saint-Denis, le VENDREDI 28 SEPTEMBRE 2018 et que le nombre de Conseillers municipaux présents a été de 43 sur 55.

# COMMUNE DE SAINT-DENIS DGA DH / Restauration Scolaire

CONSEIL MUNICIPAL Séance du vendredi 21 septembre 2018 Rapport n° 18/4-001

#### **OBJET**

Mise en œuvre progressive de la gratuité de la cantine

Révision des tarifs de la tranche T8 du service de restauration applicables dans les restaurants scolaires

L'objet du présent Rapport concerne la poursuite de la mesure de gratuité de la cantine scolaire.

En complément des actions en faveur de l'équilibre nutritionnel et de la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les restaurants scolaires, la Ville de Saint-Denis s'est engagée à assurer de façon progressive une gratuité de la cantine pour les enfants rationnaires dont les familles résident sur le territoire de la commune.

En séances du 13 décembre 2014, du 25 juin 2016 et du 24 juin 2017, vous avez approuvé la suppression des sept premiers tarifs de la grille tarifaire en vigueur.

Cette mesure appliquée depuis le 1er janvier 2015, a permis à près de 72 % des enfants rationnaires de bénéficier de la gratuité de la cantine. Il s'agit aujourd'hui de poursuivre cet effort de gratuité.

Cette nouvelle mesure s'appliquera à près de 1 055 élèves supplémentaires, et, en cumulé sur l'année, d'offrir une gratuité de la cantine à environ 12 913 élèves (soit 78 % des élèves rationnaires).

Les familles bénéficiant de cette gratuité devront toutefois s'acquitter d'une participation aux frais de gestion d'un montant d'un euro (1 €) par période (soit 3 € pour l'année scolaire), payable en une fois.

Je vous demande d'approuver cette révision des tarifs du service de la restauration, applicables dès la nouvelle rentrée scolaire 2017-2018 (août/ septembre 2018) :

- de valider la suppression du tarif T8 (88,40 €) de la grille tarifaire ;
- d'autoriser l'application des nouvelles grilles tarifaires à la rentrée de la nouvelle année scolaire (août 2018) cf. document en annexe ;
- d'autoriser la mise en place d'une facture unique pour l'année scolaire pour toutes les familles dont les enfants bénéficient de la gratuité de la cantine et devant s'acquitter d'une participation aux frais de gestion d'un montant d'un euro par enfant et par période.

#### **COMMUNE DE SAINT-DENIS**

CONSEIL MUNICIPAL Séance du vendredi 21 septembre 2018 Délibération n° 18/4-001

#### **OBJET**

Mise en œuvre progressive de la gratuité de la cantine

Révision des tarifs de la tranche T8 du service de restauration applicables dans les restaurants scolaires

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N°18/4-001 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur CADJEE Ibrahim au nom des commissions « Affaire Générale / Entreprise Municipale » et « Projet Educatif Global » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

# APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

# **ARTICLE 1**

Approuve la suppression du tarif T8 (88,40 €) de la grille tarifaire de la Restauration scolaire.

## **ARTICLE 2**

Autorise le Maire à appliquer la nouvelle grille tarifaire à compter de la rentrée scolaire d'août 2018 - cf. document en annexe.

### **ARTICLE 3**

Autorise la mise en place d'une facture unique pour l'année scolaire pour toutes les familles dont les enfants bénéficient de la gratuité de la cantine et devant s'acquitter d'une participation aux frais de gestion d'un montant d'un euro par enfant et par période.

## **GRILLES TARIFAIRES DU SERVICE DE LA RESTAURATION**

Les tarifs sont une participation au coût global du service de la restauration.

Le tarif est dit forfaitaire s'il prend en compte un nombre de jours de repas servis pour une période établie (de date à date – équivalent au trimestre). Le tarif est dit unitaire s'il s'applique pour 1 repas, sans définition d'une période. Le tarif est dit occasionnel s'il s'applique pour 1 ou 2 repas par semaine sur une période définie (de date à date – équivalent au trimestre) ou s'il est appliqué dans le cadre particulier d'un projet d'accueil individualisé (élève inscrit à la cantine sans être rationnaire).

Α	<b>ELEVES RATIONNAIRES DONT LES FAMILLES RESIDENT SUR LE TERRITOIRE DE</b>						
	LA COMMUNE DE SAINT-DENIS						
	INTITULE TARIF	TRANCHE QUOTIENT	TARIF FORFAITAIRE				
		FAMILIAL	APPLICABLE PAR ELEVE				
		(exprimée en euro)	RATIONNAIRE ET PAR				
			PERIODE (*)				
			(exprimé en euro)				
	T1 ou Tarif 1	< ou = 668 €	0€				
	T2 ou Tarif 2	669 € − 1 430 €	0€				
	T3 ou Tarif 3	1 431 € - 2 859 €	0€				
	T4 ou Tarif 4	2 860 € - 3 664 €	0€				
	T5 ou Tarif 5	3 665 € - 3 828 €	0€				
	T6 ou Tarif 6	3 829 € - 4 536 €	0€				
	T7 ou Tarif 7	4 537 € - 7 170 €	0€				
	T8 ou Tarif 8	7 171 € - 9 214 €	0 €				
	T9 ou Tarif 9	9 215 € - 13 996 €	108,40 €				
	T10 ou Tarif 10	> 13 996 €	127, 30 €				
В	ELEVES DONT LES FAMILLES RESIDENT HORS DU TERRITOIRE DE						
	LA COMMUNE DE SAINT-DENIS						
	INTITULE TARIF	TRANCHE QUOTIENT	TARIF FORFAITAIRE				
		FAMILIAL	APPLICABLE PAR ELEVE				
		(exprimée en euro)	RATIONNAIRE ET PAR				
			PERIODE (*)				
			(exprimé en euro)				
	TARIF U	127, 30 €					

C	TARIFS OCCASIONNELS				
	INTITULE TARIF	TARIF FORFAITAIRE			
		APPLICABLE PAR ELEVE			
		RATIONNAIRE ET PAR			
		PERIODE (*)			
		(exprimé en euro)			
	TARIF OCCASIONNEL 1 (1 REPAS PAR SEMAINE SUR UNE				
	PERIODE)	41,90 €			
	TARIF OCCASIONNEL 2 (2 REPAS PAR SEMAINE SUR UNE				
	PERIODE)	83,30 €			
	ELEVE INSCRIT A LA CANTINE ET NON RATIONNAIRE (PROJET				
	D'ACCUEIL INDIVIDUALISE/PANIER REPAS)	1,00 €			

Accusé de réception en préfecture 974\*21 Prériode de date à date, équivalente à un trimestre ; l'année scolaire compte 3 périodes.

Date de télétransmission : 01/10/2018 Date de télétransmission : 01/10/2018 part d'août à novembre, la période 2 de novembre à mars et la période 3 d'avril à juillet.